



**Compte-rendu de la 1ère *Journée du centre régional du Sudoc-Ps***  
**« sciences juridiques, économiques et politiques » (cr 27)**

**Bibliothèque Cujas, salle du Cerdoc, 26 janvier 2010, 9 h – 13 h**

**Liste des participants :**

**Bibliothèque Cujas, département des Périodiques :** Danielle Laurent, directrice du département ; Emmanuel Descubes, BAS ; Catherine Désos-Warnier, adjointe / responsable CR ; Catherine Omari, BAS.

**Bibliothèques non-déployées du CR 27 (19) :** Bibliothèque administrative de la Ville de Paris (BAVP), Suzanne Tamodarane, assistante des bibliothèques ; Bibliothèque de l'Assemblée Nationale, Emily Delfau, administrateur, gestion des Périodiques ; Bibliothèque de l'école supérieure de travail social, Marion Hirschauer, responsable ; Bibliothèque de l'IFRI (Institut français des relations internationales), Daniel Marier, responsable ; Bibliothèque de la Chancellerie, Louis Faivre d'Arcier, directeur et Cédric Duprey, BAS ; Bibliothèque de la Cour de Cassation, Catherine Kane, gestion des périodiques ; Bibliothèque de la Cour des Comptes, Agnès Frère, gestion des périodiques ; Bibliothèque de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), Stéphanie Devel (excusée) ; Bibliothèque du Conseil Economique et Social, Marie-France Barlot, documentaliste ; Bibliothèque du ministère des Affaires Etrangères, Isabelle Lefort, directrice et Elise Ménard, gestion des périodiques ; Bibliothèque du Sénat, Liliane Poyaux, administrateur-adjoint, gestion des périodiques ; CEDIAS – Musée Social (Centre d'étude, de documentation, d'information et d'action sociale), Anthony Lorry, adjoint au directeur ; Centre de documentation de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), Mireille Gardon, documentaliste et Martial Gros, documentaliste ; Centre de Ressources Documentaires de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (CRDALN), Sabine Douhiech, directrice ; Centre de documentation de la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile de France), Frédéric Lesmarie ; Centre de documentation ENA – Paris, Céline Canuet-Mehl, directrice (Paris et Strasbourg) et Stéphanie Vrillac, documentaliste ; Centre de ressource sur le développement durable (CRDD), Doriane Robin, responsable-adjointe ; Centre de ressources documentaires multimedia (CRDM), Stéphane Marguerin, directeur ; La Documentation Française (nouvellement DILA *Direction de l'information légale et administrative*), Bertrand Schloesing, responsable pôle périodiques.

**Bibliothèques invitées :** Bibliothèque du Conseil d'Etat, Emmanuelle Flament-Guelfucci, directrice et Guillemette Hybois, chef du bureau de la bibliothèque ; Centre juridique de l'Agence française de développement (AFD), Xavier Roussel, responsable.

**Responsable CR invité :** CR 25 (Biologie animale et végétale – Muséum national d'histoire naturelle), Didier Partouche.

**Ouverture de la réunion du CR 27** par le directeur de la bibliothèque Cujas, M. Tosello-Bancal, rappelant l'importance de l'enrichissement pour les lecteurs du catalogue du SUDOC, ainsi que la volonté de partenariat de la BIU Cujas avec les bibliothèques participantes au réseau du Sudoc-Ps pour des projets communs (cartographie documentaire à l'échelle régionale, guide du chercheur en sciences juridiques...)

**Présentation du département des Périodiques** de la bibliothèque Cujas par D. Laurent. Le personnel est constitué de 11 agents : 2 cadres A, 3 cadres B, 4 cadres C, 1 adjoint administratif et 1 vacataire. Trois d'entre eux, 1 conservateur et 2 BAS s'occupent du CR 27 à raison de 80% ETP.

Le circuit du document est en totalité assuré par l'équipe du département : acquisitions, dons, bulletinage, vérification des factures, réclamations aux fournisseurs, catalogage courant, informatisation des collections courante et rétrospective, reliure et mise en boîtes, communication des fascicules au guichet, rangement, refoulement et désherbage.

Le département, en quelques chiffres, représente 550 000 euros de budget d'acquisitions et 100 000 euros pour la reliure. 10 kilomètres de magasins pour 10 671 notices de périodiques. Les titres vivants comptent 1 673 titres.

Le responsable du CR 27 est statutairement rattaché à la direction de la bibliothèque mais aussi complètement intégré au département des périodiques. Les bibliothécaires qui se sont succédés sur ce poste depuis 10 ans ont participé aux tâches du département tout en reprenant peu à peu contact avec les bibliothèques regroupées dans le CR. Les deux postes de BAS ont été affectés au catalogage des périodiques depuis 2003 et l'achèvement du catalogage rétrospectif de nos collections a permis de dégager le temps nécessaire à la saisie des états de collection des bibliothèques non déployées.

**Présentation de l'activité du CR 27** sur les 18 derniers mois par C. Désos-Warnier.

L'activité du CR 27 fut tout d'abord replacée dans son contexte national : l'origine des CR, le passage du CCN-Ps (catalogue collectif national des publications en série) au SUDOC-Ps en 2002, les missions du réseau (prospection, signalisation et contrôle bibliographique) et son état actuel (33 CR dont 11 thématiques en Ile-de-France) ont été rappelés. De même le partage des rôles entre l'Abes et le centre hébergeur Cujas a été présenté et bien délimité.

Dans un deuxième temps, un bilan a été dressé de l'état d'avancement des chantiers mis en place au cours de l'année écoulée :

- 1) **Relance des conventions** : 14 sur 19 sont signées ; les 5 restantes sont en cours. Le point 1.1. de la convention a été rappelé : « toutes les collections signalées sont accessibles aux utilisateurs soit par prêt des documents, soit par fourniture d'une reproduction, soit par autorisation de lecture sur place ».

- 2) **Relance des notices RCR** : tout changement concernant la notice RCR d'une des bibliothèques du réseau doit être signalé au responsable CR afin qu'il répercute ce changement dans le Sudoc. Bon nombre d'entre elles ont été mises à jour durant l'année 2009. Chaque bibliothèque présente a eu copie de son actuelle notice et a été invitée à y apporter les modifications nécessaires.
- 3) **Mise à jour des états de collection** : actuellement, le CR 27 travaille sur plus de **16 000** états de collection. A terme, une fois toutes les mises à jour réalisées, plus de **20 000** états de collection sont prévus. Le réseau nécessitait en effet d'importantes mises à jour.

***Typologie des travaux en cours :***

- a. ***Attente d'une liste d'états de collection de la part de :*** la bibliothèque de la Cour de Cassation, la bibliothèque de la Cour des Comptes, le centre de doc de l'INPI, le centre de doc de l'Ecole supérieure du travail social, la bibliothèque de l'IFRI, la bibliothèque du Conseil Economique et Social
  - b. ***Listes en attente de traitement :*** bibliothèque de l'Assemblée Nationale, CDU, CRDD
  - c. ***Listes en cours de traitement :*** bibliothèque du Sénat, bibliothèque des Affaires Etrangères, centre de documentation de la DRASS
  - d. ***Entrées secondaires :*** la BAVP n'a aucune difficulté ; prévision de l'installation d'une entrée secondaire en février 2010 à la bibliothèque de la Chancellerie ; La Documentation française : formation à l'exemplarisation prévue en février 2010 ; le CEDIAS : aide du CR 27 pour l'introduction de 1 500 états de collection
  - e. ***Chantiers achevés :*** Partage des localisations entre Paris et Strasbourg, mises à jour à Paris pour l'ENA ; liste du CRDM traitée ; liste de l'INRS traitée.
- 4) **Présentation du circuit d'ISSN et de la procédure de la constitution des dossiers issn** en cas de création d'une notice dans le Sudoc, non encore localisée dans la base ISSN. Un dossier explicatif avec récapitulatif des pièces justificatives nécessaires a été donné. Plusieurs bibliothèques du CR 27 ont déjà constitué ce type de dossier. La BAVP ou l'INRS ont en effet contribué à l'enrichissement du Sudoc en 2009. Le CEDIAS, le Sénat ou la bibliothèque des affaires étrangères dont les listes sont en cours de traitement sont susceptibles aussi de causer de nombreuses créations dans le Sudoc.
  - 5) **Fourniture des produits dérivés** : une liste des états de collection présents dans le Sudoc est fournie chaque année aux bibliothèques participantes. Le nouveau module Webstats permettant aussi d'obtenir le nombre d'unica de chacune des bibliothèques ; ces dernières se sont montrées intéressées à en recevoir la liste.

Enfin, un dernier volet a été consacré aux projets pour l'avenir du réseau :

- 1) **Etendre les possibilités de participation** des bibliothèques au sein du réseau :
  - a. ***En devenant entrée secondaire :*** C'est la possibilité pour une bibliothèque non déployée dans le Sudoc mais participant au Sudoc-PS d'y gérer directement ses états de collection sous la

responsabilité de son Centre Régional du Sudoc-PS. Une licence WinIBW est installée dans l'établissement lui permettant ainsi de créer ou modifier ses états de collection et de disposer d'un accès au Guide Méthodologique. L'ouverture d'une entrée secondaire suppose l'installation dans la bibliothèque concernée de WinIBW, la maintenance de ce logiciel et des changements de version. Elle présuppose également une formation à l'utilisation du logiciel et au format de catalogage des états de collection, la préservation de ces compétences n'étant assurée que par une pratique régulière et donc un nombre suffisant de données à traiter. Il n'y a pas de convention spécifique entre la bibliothèque - Entrée secondaire et l'Abes, en revanche l'annexe 2 de la convention de l'établissement qui héberge le CR doit être modifiée afin que la licence de la nouvelle entrée secondaire y soit signalée.

- b. **En accédant à l'interface Webpeb** : pour disposer d'un accès au Sudoc/WebPEB, l'établissement Sudoc-PS participant doit signer une convention avec l'ABES : « Convention de participation au Sudoc pour le Prêt entre Bibliothèques + annexe ». A réception de celle-ci dûment signée, l'Abes envoie un message standard à l'établissement avec copie au responsable CR fournissant le login (ILNPANNN) et mot de passe (que l'utilisateur changera dès la première connexion) pour accéder au Sudoc/WebPEB. Il n'y a pas de coût lié à l'utilisation de cette fonction. La facturation de la fourniture de documents est faite directement par la bibliothèque fournisseuse. Le prêt entre bibliothèques prévoit deux fonctions : la fonction fournisseur et la fonction demandeur de documents : il est proposé que **la fonction « demandeur » soit accordée aux bibliothèques non déployées** sans les contraindre à assurer le peb fournisseur. La bibliothèque Sudoc-PS peut : déclencher une demande de prêt ou de reproduction suite à la consultation du Sudoc ; choisir ses fournisseurs au sein de la liste proposée ; suivre l'état de ses demandes ; consulter les statistiques et l'aide à la facturation via Webstats.

➔ A noter cependant : l'Abes est en train de modifier le texte de la convention dont quelques mentions étaient peu explicites (notamment § 5). Un texte modifié est actuellement disponible distinguant les bibliothèques qui utilisent WinIBW en mode fournisseur (les bibliothèques déployées) des autres (les bibliothèques non-déployées). En janvier 2011 une nouvelle convention sera rédigée par l'Abes.

## 2) Mettre en place des projets communs :

- a. Présentation du Guide Pop 2008 (<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/principal/guide/pop/Index.html>), réalisé en partenariat entre Cujas, la bibliothèque du Sénat et celle de l'Assemblée Nationale. A cette occasion, une nouvelle maquette a aussi été montrée, plus ergonomique, à l'étude pour 2010 avec le service informatique de Cujas.
- b. Réflexion sur un plan de conservation partagé à moyen et long terme entre les bibliothèques du CR 27. Depuis 2005, les bibliothèques universitaires du Quartier Latin ont été sollicitées pour réfléchir sur la conservation partagée : la première étape a consisté en 2005 en un codage disciplinaire des titres vivants de monographies et de périodiques qui nous a permis une

comparaison de nos disciplines respectives ; dans un second temps, en 2007, il nous a été demandé de fournir les états de collection des périodiques localisés dans plus de 4 établissements : ce travail a été réalisé sur les 100 premiers titres d'une liste qui en comportait 500. La restructuration de la sous-direction des bibliothèques intervenue depuis n'a pas permis qu'un pilotage effectif aide les bibliothèques à aller plus avant.

En se basant notamment sur l'expérience en cours dans les bibliothèques de médecine (bilan accessible sur le site du CTLe) et à la demande du directeur de la bibliothèque, les deux conservateurs du département des périodiques ont réalisé une étude de faisabilité d'un plan de conservation partagée des périodiques juridiques. Nous avons déjà obtenu l'accord de principe que le second pilote pouvait être le CTLe suite à une réunion de travail conjointe en octobre 2009.

L'étape dans laquelle nous sommes actuellement engagés est la constitution de la liste de nos périodiques juridiques : les 10 670 notices du catalogue sont examinées par 4 personnes... Nous espérons obtenir cette liste définitive avant le mois de juin 2010.

Les contacts avec les bibliothèques participantes vont faire l'objet de démarches officielles.

### 3) **Faire de la prospection** pour intégrer de nouveaux centres documentaires au sein du CR 27.

**En conclusion**, la nouvelle page dédiée au CR 27 sur le SI de Cujas a été présentée. A partir de la page d'accueil de Cujas suivre : [Accueil](#) > [Nous connaître](#) > [Partenariats](#) . De la documentation y a été mise en ligne :

- « Memento sur les spécificités du format « CR » des données d'exemplaire »
- « Pièces à fournir pour constituer vos dossiers ISSN »
- article sur le CR 27 paru dans Arabesques n° 56 (oct-nov-déc 2009)
- exemple de convention CR – centre de documentation
- annuaire des bibliothèques non déployées du CR 27
- power-point et compte-rendu de la journée réseau du 26 janvier 2010

Enfin, une **liste de diffusion** a été constituée à l'issue de cette journée pour la bonne communication entre les membres du CR 27.

## **Présentations**

### **I- Anthony Lorry nous a présenté l'histoire et les fonds de la bibliothèque du CEDIAS-Musée Social :**

**Le CEDIAS-Musée social** est une fondation (Jules Siegfried, Léon Say et Émile Cheysson avec le comte de Chambrun en 1894) dont la mission est la réflexion sur les actions sociales et les grands problèmes sociaux en favorisant les études, les échanges, l'information et la documentation. Plusieurs sections d'études et d'enquêtes sont mises en place dans le but de réunir une documentation sur des expériences inédites qui peuvent susciter des débats, contribuer à l'évolution de la législation, impulser de nouvelles réalisations.

Après la seconde guerre mondiale, le rôle de laboratoire de la réforme sociale qu'avait revêtu la fondation s'atténue au profit des activités d'étude et de documentation. En 1963, le Musée social fusionne avec l'OCOB (Office central des œuvres de bienfaisance), fondé en 1890 par Léon Lefébure, dont la vocation était de recenser et coordonner les œuvres de bienfaisance afin de rendre plus efficace l'assistance privée. Il devient alors le

CEDIAS-Musée social (Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales) qui se consacre à l'information et à la réflexion sur les questions sociales, et plus spécifiquement aux problèmes de l'action sociale. Dès les origines de la fondation, la tâche assignée à la bibliothèque fut de recueillir tous les documents français et étrangers concernant l'état et l'évolution des grandes questions sociales, afin, d'un côté, de faciliter le travail des collaborateurs du Musée social et de ses sections, de l'autre de constituer un centre de documentation utile à tous ceux qui entreprenaient l'étude des problèmes sociaux. La documentation réunie fut très vite importante, grâce à une politique systématique d'achats et d'abonnements mais également à des modes originaux de collecte de documents. A l'heure actuelle, les collections comprennent environ 100 000 volumes, ouvrages, brochures (dont certaines pièces uniques), et plus de 1350 titres de périodiques (dont 260 titres courants). Si la majorité des documents sont en français, il est à noter qu'une importante partie du fonds est constituée de documents étrangers (ouvrages comme périodiques), principalement en anglais, allemand, espagnol, italien et même russe. Le 8 avril 2008, l'importance et l'intérêt patrimonial des fonds de la bibliothèque ont été reconnus par le ministère de la Culture et de la Communication avec la signature d'un arrêté classant « archives historiques » une partie des collections (archives et imprimés des origines à 1964). Souhaitant mettre en oeuvre une politique de préservation et de valorisation de ces collections, le personnel de la bibliothèque s'est investi depuis plusieurs années dans la modernisation du système informatique et dans la participation et l'animation de réseaux documentaires :

- *Le CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale).*
- *Le SUDOC (Système universitaire de documentation) :* La bibliothèque a repris contact avec ce réseau en 2008, par le biais du CR 27 et l'intégration des états de collection des 1500 titres conservés rue Las Cases va dorénavant être possible.
- *Un pôle associé documentaire de la Bibliothèque nationale de France (BnF)*  
En octobre 2008, le CEDIAS-Musée social a signé une convention de "pôle associé documentaire". La première étape de cette coopération va rendre possible la conversion rétrospective (l'informatisation) du catalogue papier des monographies, afin de le rendre accessible sur internet, dans le catalogue de la bibliothèque, mais également dans le CCFR.

Pour en savoir plus : <http://www.cedias.org/welcome/index.php?accueil=1>

## **II- Isabelle Lefort nous a présenté les fonds de la bibliothèque du ministère des Affaires Etrangères, assistée d'Elise Ménard.**

On peut dater de 1680 la création de la bibliothèque puisqu'un compte de cette année mentionne qu'il a été effectué des achats d'ouvrages destinés aux bureaux pour un montant de 1484 livres. Certains ouvrages ont conservé l'ex-libris « dépôt des Affaires étrangères » : 105 titres (soit 338 volumes). Les domaines représentés étaient essentiellement le droit, notamment germanique, les documents officiels étrangers envoyés par les ambassades, les langues, le métier de diplomate (cérémonial, protocole, formulaires, traités sur les fonctions et qualités d'un ambassadeur) et les journaux. C'est ainsi que la bibliothèque possède notamment : la *Gazette de France* de 1634 à 1793 ; le *Mercure de France* de 1623 à 1788 et surtout la *Gazette d'Amsterdam* de 1691 à 1792. Leur collection est une des plus complètes. Chaque année, elle était reliée, numérotée complètement et dotée d'un index où étaient signalés les articles les plus intéressants pour les agents. En 1768, le duc de Choiseul-Stainville acheta la bibliothèque de Chrétien-Frédéric Pfeffel, représentant du duc des Deux-Ponts puis juriste du ministère (221 titres, soit 604 vol.). Sous la Révolution, la bibliothèque s'enrichit d'environ 3449 séquestres révolutionnaires (collège de Jésuites, familles Condé et Montmorency,...) composés d'ouvrages sur le droit, l'histoire, les récits de voyages. A cette époque, prennent forme également deux séries importantes : les documents législatifs français et étrangers et les documents statistiques envoyés par le biais des ambassades et consulats.

La bibliothèque prend son essor sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, notamment sous Mignet, directeur des Archives de 1830 à 1848. Un premier effort d'organisation est tenté par Frédéric Masson, nommé bibliothécaire en 1869. Dans un rapport au ministre, il estime à plus de 20000 volumes les richesses de la bibliothèque dont beaucoup, imprimés à l'étranger, sont très rares. Dans la seconde partie du 19<sup>ème</sup> siècle est menée une réelle politique d'accroissement par achats, souscriptions, échanges, dons. De nombreuses publications étrangères sont sollicitées par les ambassades. Aussi en 1890, la commission des archives diplomatiques crée une sous-commission de réforme de la bibliothèque chargée de recadrer son activité. Elle définit les quatre domaines qui constitueront cette bibliothèque.

- Législation : il est nécessaire d'avoir une série complète pour le droit des gens, le droit maritime, le droit criminel international, le droit international privé.
- Géographie et voyages : la connaissance exacte des lieux, des pays et des limites politiques est la base de toute discussion entre les Etats.
- L'histoire : l'histoire générale contiendra quelques ouvrages bien choisis, l'histoire particulière des Etats sera représentée par un petit nombre de livres fondamentaux.
- Les documents diplomatiques. Ces séries doivent être complètes et perpétuellement tenues à jour

La compétence et un plan directeur apparaissent en 1923 avec la nomination comme bibliothécaire de Georges Girard, archiviste-paléographe Il s'attelle à la réorganisation de la bibliothèque.

A ce jour, c'est environ 450 000 volumes y compris les numéros de revues qui occupent les dépôts du site de La Courneuve. Ouverture prévue (après quelques vicissitudes) fin janvier 2010.

Pour en savoir plus : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (onglet chercheurs et historiens)

### **Visite**

Les participants ont ensuite pu bénéficier d'une visite de la bibliothèque Cujas par Danielle Laurent.

### **Agenda**

Rendez-vous a été pris pour une nouvelle réunion dans 18 mois (été 2011), accueillie par Isabelle Lefort au sein de la bibliothèque des Archives Etrangères.

**Pour tout contact :** [cr27@univ-paris1.fr](mailto:cr27@univ-paris1.fr)